1626

RESPONCE
D'VN SVBIECT DV ROY D'ESPAGNE,

A la Lettre d'vn Gentilhomme François sur les occurrences de ce temps.

EN LAQVELLE,

Outre pluſieurs matieres d'Eſtat, ſe rencontrent diuers motifs d'Apologie contre le dixieſme Tome du Mercure François, farcy de quantité de Libelles iniurieux, publiez indiſcretement contre la iuſte Grandeur de la Sereniſſime Maiſon d'Auſtriche.

M. DC. XXVI.

Case
F
39
.326

1426res

[illegible]
LIBRARY

55-287

RESPONCE D'VN SVBIECT DV ROY D'ESPAGNE.

A la Lettre d'vn Gentilhomme François, sur les occurrences de ce temps.

En laquelle, outre plusieurs matieres d'Estat, se rencontrent diuers motifs d'Apologie contre le dixiesme Tome du Mercure François, farcy de quantité de Libelles iniurieux, publiez indiscretement contre la iuste Grandeur de la Serenissime Maison d'Austriche.

MOnsieur. I'ay veu la lettre que Monsieur N. vous a escripte de Turin, & laquelle il vous a pleu m'enuoyer par l'Ordinaire. Ie l'ay examinée à loisir, & croys qu'il parle selon le sentiment que son pere a des affaires d'Italie, veu qu'il est des principaux du Conseil, & a tant de part aux bonnes graces de Monsieur le Duc de Sauoye. L'orage tombe sur les Espagnols, & semble que tout s'en va perdu, si on ne resiste presentement à la puissance, & au bon-heur qui a iusques ores accompagné les armes & les conseils de nostre Roy. Plusieurs se persuadent que depuis que les Papes ont dõné au Roy d'Espagne le tiltre de Catholicques, qui vaut autant, comme si l'on disoit vniuersels, la Couronne de Castille

ſtille doibt eſtendre ſes fleurons ſur toute la Chreſtienté en general, & s'aſſubjettir tous les autres diademes.

Certes, Monſieur, ces apprehéſions ſont bien legeres, & pour mieux dire, ſemées par des perſonnes qui ont plus de malice que de raiſon. Pour moy ie m'arreſte volontiers à l'opinion du bon Nicodeme, ſi l'œuure vient de Dieu, malaiſémẽt les hommes y pourront remedier. C'eſt luy qui eſt diſpẽſateur des Couronnes, qui tranſfere les Royaumes d'vn peuple à l'autre, qui eſt le Sabaoth Dieu des armées, qui porte le glaiue & donne la victoire à qui luy plaiſt. Quoy? Penſez vous que ny la victoire de Prague, ny les trois du Palatinat, ny celle de Statloo, ny la conqueſte dudit Palatinat, ny la priſe de Breda, ny la repriſe de Sainct Saluador au Breſil, viennent d'autre main que de celle de Dieu ſeul? Meſurez les cõſeils des hommes auec les effects de la Prouidence de Dieu, que pourrez vous faire, fors hauſſer les eſpaules, & les ſerrant dire: que veritablement c'eſt luy qui a ouuré en tout cecy, & qui s'eſt rendu admirable, ſecondant les valeureux deſſeings de Monſieur le Duc de Bauiere, du Comte de Bucquoy & du Baron de Tilly, qui ont mis en eſchec & baillé le mat aux Rebelles de Boheme: du Marquis Spinola, qui à la barbe de tant de Princes ennemis le ſurpaſſans en nombre, ayans des grands fleuues pour garands, & eſtãs ſur leur propre heritage, a conquis

quis en moins d'vn an le pays d'vn premier Electeur de l'Empire: De Dom Gonſalue de Cordua & du meſme Tilly, qui ont paſſé ſur le vẽtre aux armées du Prince de Halberſtat, du Marquis de Durlach, & du Baſtard de Mansfeldt. Paſſez (s'il vous plaiſt) en noſtre Pays bas, & cõſiderez y ſeulement ce qui s'eſt paſſé depuis la regence de la Sereniſſime Infante (à la pieté de laquelle il ſemble que Dieu donne tous ces aduantages) vous y verrez vne admirable entrepriſe ſur la ville d'Anuers, que le feu Prince d'Orange s'eſtoit promiſe auec des certitudes trop plus que certaines, auoir eſté en vn inſtant renuerſée par vne gelée ſoudaine, laquelle rendit immobiles les cordages & timons des nauires, qui au meſme inſtant ſe trouuerent aſſaillis d'vne ſi rude tempeſte, que s'entrechoquans les vns les autres, ils furent tous diſſipez, & le vaiſſeau meſmement où ledit Prince eſtoit auec ſon frere & autres chefs de Guerre, ouuert de telle ſorte, qu'il y eut de la peine à les ſauuer de la fureur des eaux & des vents que Dieu auoit armez cõtre eux pour noſtre ſalut. Nous ne contribuaſmes rien à tout cela, Dieu ſeul bouleuerſa leur deſſeing: & ſi vous voulez cõſiderer de pres l'autre entrepriſe preſque miſe à execution ſur la citadelle dudit Anuers, auant que nous euſſions ſceu que l'ennemy eſtoit en campagne, n'y verrez vous pas vne terreur panique coulée dans les veines de l'ennemy, qui pour vn ſeul coup d'arquebuſe

prend la fuite, abandonne ſes machines, & ſemble auoir vn Ange de Dieu qui les eſpouuante, comme l'armée de Benadad qui penſe emporter Samarie? Or, ſi vous iugez que l'aueuglement a eſté tel en ceſte entrepriſe, quel direz vous qu'il n'a pas eſté, de s'eſtre cõtinuellement ahurté & attaché de pied ferme à Mede, puis à Rosédael & Sprang, auec tant de forces tirées de la puiſſance de tant de Roys, Princes & Republiques, ſans auoir iamais entrepris de rõpre vn ſeul de nos cõuoys, ny de hazarder leurs trouppes auxiliaires, comme ils pouuoient faire ſans mettre leur eſtat en compromis, ny diminuer le gros de leur armée ordinaire, laquelle eſtoit au cõtraire capable de nous donner des grands diuertiſſemens: Mais Dieu qui manie ſemblables affaires, eſtourdiſſoit leurs ſens, eneruoit leur courage, & faiſoit paroiſtre en vn mot que la Foy & Religion de la Sereniſſime Infante eſtoit recompenſée de pareilles faueurs que Moyſe obtenoit lors qu'il tendoit les bras vers le Ciel.

Vous me mettez au deuant la grande armée nauale d'Angleterre, & les armées de France & de Sauoye qui ſont de là les monts. Et bien! ne croyez vous pas que Dieu ſçaura guider nos affaires auſſi bien par mer que par terre? Vne ſeule tourmẽte pourra-elle pas eſcarter ceſte grande armale? Vous aurez ja appris comme le Hollandois a eſté traicté en la tempeſte du 24. Octobre dernier, leurs vaiſſeaux eſcartez, maſts, cordages

cordages & voiles couppez, partie peris, partie jettez aux Dunes à la misericorde de S. A. qui leur a esté plus clemente que ne meritoit leur presomption. Voila encore vn effect de l'assistance diuine passée aux yeux de nostre Princesse qui estoit lors à Dunkercke.

Que sçait-on ce qui arriuera à la flotte Angloise? Dieu voudra, peut estre, se seruir d'vne bonnace contagieuse pour la ruiner. Attendons les effects de ceſt armement, il ne faut qu'vn Pas des Thermopyles pour y deffaire toute vne flotte de Xerxes.

Quelle despence n'a pas fait le Hollandois pour secourir la Baye du Bresil, & se la conseruer? Dieu en a disposé tout à rebours de leurs esperances. Venons à l'Italie.

Ie veux que le Roy Tres-Chrestien & le Duc de Sauoye y ayent de grandes forces, mais qui sçait les euenemens des choses futures? Qu'y a il de plus doubteux que le succez de la guerre? Vous sçauez les histoires beaucoup mieux que moy: que vous apprennent elles du passage des François au delà des Alpes? Et qu'y ont proffité les Princes Italiens, voire les Souuerains Pontifes quand ils les y ont appellez? Voicy la reuolution centenaire de la deffaicte des François deuant Pauie, & de la prise de l'vn des plus grands de vos Roys. C'estoit lors vn an de Iubilé, comme est celuy cy. Vingt cincq ans auparauant qui estoit encore vn autre Iubilé, vous perdistes

diſtes Naples, & y eſprouuaſtes la valeur du grand Capitaine Gonſalue. Et ſi les Iubilez ſemblent vous eſtre fataux, craignez vous pas que le nom & ſang de Gonſalue vous le ſoit auſſi, eſtant accompagné de la prudence & magnanimité du Duc de Feria?

I'aduouë que Monſieur voſtre Conneſtable eſt vn grand Capitaine, & que d'ailleurs vous auez mondit Seigneur de Sauoye, qui pour ſon âge, experience & valeur ſçait autant & plus qu'aucun Prince de la Chreſtienté: mais auec tout cela, il faut reuenir à Dieu, & voir le fondement de la querelle, car on doit iuger du ſuccez des guerres par leurs cauſes, comme dit ſainct Bernard. Dieu, dit ſainct Auguſtin, eſt ſpectateur des combats, & donne la palme au party qui a le droict. Pourquoy diſoit fort bien le grand Machabée: Que Dieu ne meſuroit pas la puiſſance des armes, mais donnoit la victoire à ceux qui en eſtoient dignes. Non, non, Monſieur, ce ne ſont point les groſſes armées, les intelligences & les ligues, pour fortes qu'elles ſoient, qui abbattent les couronnes, elles ſont logées trop haut; Dieu les tient en ſa main, & n'en abandonne la protection, ſi le peché du Prince ou du peuple ne l'y force. Mais paſſons outre. Penſez vous que l'on croye que toute ceſte guerre ſoit dreſſée contre Meſſieurs de Gennes ſeulement? Et que l'on ne voye pas combien les deſſeins paſſent plus auant? La ligue de Suze

a elle

a elle eſté concertee, reſoluë, & concluë pour vne Zuccatelle, ou pour matiere de confins?

Mais, ce me dites vous, il faut abaiſſer le Roy d'Eſpagne, ou autrement les autres Princes Chreſtiens courrent fortune d'eſtre vn iour accablez ſoubs ſa dominatiõ. C'eſt ce que ce Cauallier Piedmontois vous eſcrit, & le dixieſme tome de voſtre Mercure n'eſt farcy d'autre choſe. On a ombrage de voir Iulliers entre les mains des Eſpagnols: on porte impatiemment la conqueſte du Palatinat, la Valteline n'a pas donné moins d'apprehenſion, & ſembloit jà que ce debuoit eſtre la clef de ces anneaux de la chaine que l'on publioit il y a cinq ans auoir eſté forgée à PIOMBINO, FINALE, CORREGGIO, PORTOLONGONE, & MONACO, mais qui fut deſoudee à SABIONEDA, autrement que l'Italie s'en alloit l'auoir attachee aux pieds, ou pour le moins celle que l'autheur *Della quint'eſſenza della ragion di ſtato*, a feint qu'Almanſor Roy de Grenade auoit trouué clouée au Royaume de Naples. Pour empeſcher ceſt eſclauage imaginaire, que faut il faire? Il faut s'allier auec les ennemis de Dieu & de ſa religion. Contre qui? Contre vn Prince Catholique, Defenſeur & Pilier de l'Egliſe. Eſt ce pas auoir à meſpris la prouidence de Dieu? Que profita au Roy Aſa de s'eſtre confederé auec le Roy de Syrie, ou à Ioſaphat d'auoir recherché l'amitié d'Ochoſias Roy d'Iſraël: Et au contraire que de bon heurs ne ſuiuirent le Roy

Abias contre Ieroboam pour s'eſtre plus confié en Dieu qu'en ſes forces, & aux alliances eſtrangeres.

Ie rabaiſſe mon vol, car ie ne me veux pas trop hauſſer dans les hiſtoires ſacrées. Sçauez vous pas le prouerbe Eſpagnol, qui dit que *Lega noto-ma grande aue.* Ce mot de *Lega*, eſt equiuoque & ſignifie vne Ligue, & de la glu. Il veut dire, que comme il n'y a que les petits oiſillons qui ſe laiſſent prendre à la glu, & que les grands oiſeaux s'en depeſtrent facilement, de meſme les grands Princes & Monarques, comme ſont nos Roys, ne peuuent eſtre attrappez par des ligues. N'en auons nous pas veu de tres fortes du temps de nos Peres, tantoſt de l'Empereur Charles V. contre la France, & tantoſt de la France contre l'Empereur? Qu'y a gaigné l'vn & l'autre à la fin, ſinon la ruine du peuple & le regret d'auoir veu tant de ſang reſpandu.

La France n'a que craindre du coſté de l'Eſpagne, ny l'Eſpagne du coſté de la France, tant que Dieu y verra les Roys bons Princes, Iuſtes, & Religieux, comme ils ſont par ſa grace maintenant. Vous ſouuient il, de ce que reſpondit Sainct Remy à voſtre grand Clouis qui luy demanda combien la Monarchie Françoiſe dureroit? Autant, luy repartit il, que la Religion & la Iuſtice y fleuriront.

Et du temps de voſtre Roy Charles. VII. la repartie d'vn Gentil-homme Anglois fut elle

pas

pas bonne, lors que passant la mer & estant brocardé par vn Capitaine François qui luy demanda, quand les Anglois reuiendroient encore en France, il luy respondit tout froidement. Lors que vos pechez serõt plus grãds que les nostres.

Monsieur, il se faut desabuser, les guerres sont fleaux de Dieu, il ne les permet que pour chastier les offenses. L'Italie auoit peut estre merité du chastiment, le voila venu, & c'est ce que le Sainct Pere desplore par sõ Bref du 25. Mars dernier quand il dit: Que l'Italie siege de la Religiõ, qui estoit spectatrice des calamitez estrangeres, est maintenant le theatre sur lequel les tragedies se ioüent. Dieu sçait combien son soing pastoral doibt estre accompagné d'vne detestation contre les autheurs & fauteurs de ceste embrazement! Certes, si l'Italie estoit en paix, l'Allemagne n'estoit pas moins pacifique & iouyssant d'vn profond repos: mais depuis cincq ou six ans en ça, quelle de ses parties n'a senty le rauage du soldat executeur de la main de Dieu appesantie sur ceste pauure Germanie? Nous en auons eu, & auons encores nostre part. La Frãce l'a aussi esprouué en ses entrailles. Et qui peut dire que les maux ne retourneront plus? Le Seigneur d'Argentõ dit il pas en ses memoires, & fort bien: Qu'il ne faut qu'vn petit ennemy que Dieu suscitera, & dont on ne se doubtera point, pour ruiner des Roys & des Royaumes tout entiers? Que d'exemples n'allegue il pas la dessus,

ſus,& des plus funeſtes aduenus en Angleterre & autres contrées.

Rapprochons nous s'il vous plaiſt de noſtre ſiecle. Voſtre Roy Henry II. a eſté vn grand Prince, mais où l'ont precipité ſes conſeils? Luy, & le Roy François ſon Pere allumoient les feux par toute la France contre les heretiques, & ce pendant ils enuoyoient des armées dans les Allemagnes pour y maintenir les heretiques. Pourquoy cela? Par raiſon d'Eſtat, afin d'arreſter le cours des victoires de l'Empereur Charles le Quint. On paſſe plus auant, on s'allie auec le Turc, le Corſaire Barberouſſe deſcend en Prouence, y raffle la contrée & en emmene grand nombre d'ames Chreſtiennes captiues & eſclaues. Bien, qu'a proffité la France en tout cecy? Les heretiques Allemans rendus plus forts, donnent ſecours à vos huguenots, vn'party puiſſant ſe dreſſe dans la France. Geneue, la Rochelle, & Sedan ſont faits boluerds pour canõner trois coings de voſtre eſtat, l'Angleterre bat le quatrieſme: & tout en vient iuſques là, que ſi Dieu protecteur des Roys n'euſt eſueillé ſa Majeſté tres-Chreſtienne, vous ſçauez en combien de circles ſon Royaume eſtoit diuiſé, & les malheurs qui en fuſſent ſuruenus. Ie ne parle que de deux ou trois ans: Mais encore vne parole touchant le Roy Henry 2. Ce Prince eſt tué d'vn eſclat de lance par Montgommery heretique: François ſon premier fils meurt à Orleans ſuſpecté

pecté de poiſon : Charles ſon deuxieſme ſuccede, mais treſpaſſe au Bois de Vincennes non ſans ſoubçon d'vne mort violente : apres luy vient à la couronne Henry troiſieſme qui eſt emporté par vn coup de couteau, & auparauant François Duc d'Anjou eſtoit paſſé de ce monde à Chaſteau Thiery apres auoir eſté pourſuiuy de mal-heurs en ſes plus hautes entrepriſes. Choſe eſtrange ! Que de quatre fils Catholicques laiſſez par Henry ſecond, tous venus en aage ſuffiſant pour auoir generation, n'ayt eſté laiſſee aucune poſterité, ains ſoit en eux terminee la branche des Valois, & la couroune deſnoluë à vn Prince eſgaré de l'Egliſe, mais lequel y a eſté rappellé, & depuis receu par le bon Pape Clement huictieſme. N'admirez vous pas la Prouidence de Dieu en tout cecy ? & ne direz vous point que veritablement ſes ſecrets & iugemens ſont des abyſmes dans leſquels l'œil de l'entendement humain ne peut penetrer.

Car tous ces Roys-cy ont eſté bons Princes, Catholiques, amateurs de Iuſtice & des bonnes lettres, ennemis de l'Hereſie, & zelateurs de la Religion. Toutesfois Dieu en a eſteint la race : pourquoy ? *Iudicia Dei abyſſus multa.* Au demeurant il faut que nous reuenions à nos premieres erres, que tel penſe accabler ſon voiſin qu'il ſe trouue bien ſouuent accablé dans les ruines. Traict familier à la Iuſtice diuine, qui renuerſe ordinairement les Princes, lors que ſuiuans la

seule prudence humaine qui est folie deuant Dieu, & se confians en la force de leurs bras, c'est à dire en leurs armées, finances, ligues, & astuces, n'attribuent pas à Dieu, ce qui vient & depend vniquement de Dieu. C'est le reproche que le Prophete Hanani fait au Roy Asa & à Iosaphat son fils auec Eliezer, cõme vous pourrez voir en la Bible au deuxiesme liure des Chroniques, afin que ie n'estende par trop ceste lettre.

Or, Monsieur, parlant de vos Roys, ie n'en exclue pas les nostres, car ils sont esgalement obligez à se recognoistre feudataires du Ciel & de suiure ses loix, sans s'allier auec l'infidele ou l'heretique contre leurs freres Chrestiens, ny se confier en leur propre puissance. Remarquez auec moy, s'il vous plaist, l'accroissement de la maisõ d'Austriche, & les benedictions que Dieu a versees sur elle: vous n'y verrez que des acquisitions de Royaumes & Prouinces sans coup ferir, par mariages & successions si grandes que la posterité s'en estonnera autant que nous. Au contraire considerez les diuins Iugemens, & s'il est vray ce qu'a remarqué vn homme d'Estat de nostre temps, dont le discours se trouue dans le thresor politique: *Iamais, ou peu,* dit il, *les Princes de ceste maison n'ont aduancé en ce qu'ils ont voulu acquerir par force, & s'ils ont pris, ils ne l'ont pas conserué, comme monstrent euidemment (afin de laisser les plus vieilles histoires) les entreprises de Maximilien premier sur l'Italie, celles de l'Empereur Charles V. sur l'Al-*

l'Allemagne, la France, & l'Affrique : & celles de Philippe II. sur l'Angleterre & sur la France. Mysteres qui surpassent veritablement l'intelligence des hommes. En fin Dieu sçauoit bien la façon auec laquelle il vouloit esleuer la grandeur de ceste maison, la pourueoyant de femmes riches, & ne permettant que son heur aduint par vne autre voye, combien qu'en ouurant pour elle vn monde nouueau, il laissa arriuer ce qui importoit à son seruice, & l'accroissement de sa vraye foy. Or, comme Dieu a sceu par quel chemin il a mené ceste maison, aussi bien sçait il par où il doit addresser celle de France & les autres : car c'est en vain, de s'arrester aux raisons humaines, puis que c'est par luy que les Roys regnent, & que de luy prouient le respect & la veneration que les peuples rendent à leurs souuerains. Il ne faut donc pas craindre ce que vous craignez : Que vostre Roy soit bon Roy, que le nostre le soit aussi, Dieu affermira leur throsne & fera fleurir leur sceptre.

Vous me poursuiuez à me presser, & voulez que ie vous dise mon aduis sur le liuret qui a couru portant pour tiltre *Dessein perpetuel de l'Espagnol à la Monarchie vniuerselle.* Il faut que ie satisface à vostre desir & en peu de parolles. Ce sont chymeres & grotesques qui n'appartiennent qu'à ceux qui se persuadent sçauoir beaucoup, & ignorent tout. Comment voulez vous que ie parle autrement de ces fadaises : On veut que depuis que Charles V. paruint à l'Empire d'Al-

d'Allemagne, il se proposa l'Empire de la Chrestienté: Ambition, disent ils, qui a esté imitée & suiuie par Philippe son fils. Si cela est, certes, chacun a raison de veiller à sa propre conseruation: mais qui nous esclaircira dauantage cecy, que les exemples & comportemens mesmes de Charles & de Philippe.

Charles dez son bas aage auoit ja la domination en Allemagne, Espagne, Bourgogne, Pays bas, & aux Indes. On ne sçauoit auparauant, i'entens auant le quinzieſme siecle accomply, à quoy la prouidence de Dieu trauailloit. On voyoit la maison d'Austriche s'estendre par la Hongrie, Boheme, Silesie, Morauie, & autres Prouinces d'Allemagne. D'ailleurs, la maison de Bourgogne croissoit en mesme temps à veuë d'œil, & se rendoit formidable à la France, voire à l'Angleterre par l'accession de tant de belles Prouinces qui se virent vnies soubs nostre bon Duc Philippe: & en Espagne la maison de Castille iointe à celle d'Arragon auoit chassé les Mores, conquis la Nauarre, succedé aux couronnes de Naples, Sicile, & Sardaigne, & s'estoit renduë maistresse du monde nouueau que nous appellons Amerique. Voila trois maisons benies de Dieu en grandeurs temporelles: mais ce n'est pas tout: Dieu veut que toutes les benedictions qu'il auoit données à chacune d'elles en particulier soyent transferées en la maison d'Austriche seule: car Maximilien premier espouse

pouſe l'heritiere de Bourgogne, de laquelle viẽt vn fils qui ſe marie à l'heritiere de Caſtille & d'Arragon. Or, qu'a eu de ſon Pere l'Empereur Charles, qu'il ne l'ait eu par les voyes les plus iuſtes & fauorables qui puiſſent eſtre. A-il fait autre choſe que ſucceder à ſes ayeux, & poſſeder ce qui eſtoit poſſedé par eux? C'eſtoient trois cordons que Dieu auoit ſeparément tordus, à ſçauoir la grandeur d'Auſtriche, de Bourgogne, & d'Eſpagne: Son bon plaiſir a eſté de ioindre ces trois cordons enſemble, pour en faire vn tortis & aſſemblage, qui eſt ceſte groſſe corde de la Monarchie Eſpagnole tãt enuiée & combatuë. Et pource que Dieu aduance & conduit comme à la main ceſte maiſõ Religieuſe, faut-il en prendre l'allarme & ſe donner l'eſſor à tous bouts de champ? Pource qu'vn Prince Catholique s'aggrandit legitimement, faut-il luy courrir ſus, & ſuſciter tous les heretiques & infideles pour cõjurer cõtre luy? Autrefois on a eſté aux meſmes alteres pour le bon-heur qui ſuiuoit les armes de l'Empereur Charles le Quint, cependant que n'a on veu, qui n'ait eſté contraire aux calomnies que ce temps là, & ceruy cy employe encore cõtre ce bon & magnanime Empereur? Si iamais Prince (parlant ſelon la raiſon humaine) a eu l'occaſion à la main pour aduancer ceſte Monarchie vniuerſelle dõt vous me parlez, ç'a eſté luy: car i'ay deſia monſtré qu'il tenoit bonne partie de l'Italie & des Allemagnes, outre les Pays-bas

& l'Eſpagne auec les Indes, & ſi lors il n'auoit pas le Portugal, il poſſedoit en contrepoids les Prouinces que les Hollandois ont ſouſtraites de l'obeyſſance deuë à la Majeſté de noſtre Roy. Mais qu'euſt-ce eſté de luy, s'il euſt annexé tout le Pays de Saxe à l'Empire, reüny le Duché de Bourgogne auec les Pays-bas, adjoint la Toſcane aux Eſtats de Naples & de Milã, & par vne colonie Chreſtienne raclé la race Mahometane de Thunes pour y eſtablir ſon Empire, qui euſt eſté merueilleuſemẽt aggrandy, appuyé ſur les Mers Mediterranée, & du Leuant? Or, pouuoit-il auec grande apparence faire tout cela, & le deuoit faire ſelon la raiſon d'Eſtat: mais pourquoy ne l'a il pas faict? puis qu'il eſtoit ſi ambitieux, & qu'il tendoit à la Couronne vniuerſelle. Pouuoit-il pas mal mener le Lantgrauiat de Heſſe, & approprier non à ſoy ny à ſa maiſon, mais à l'Empire d'Allemagne la proprieté du Duché de Saxe, ſans le remettre entre les mains de ceux de la meſme maiſõ? Lors qu'il print voſtre Roy François deuant Pauie, & qu'il le tint priſonnier, pouuoit-il pas le retenir ſans le lacher, auparauant qu'il euſt rendu la Bourgogne, & pũctuellement accomply les articles qu'il auoit accordez en Eſpagne? Quand il eut la puiſſance ſur les Eſtats de Florence & de Sienne, qui eſt-ce qui le forçoit de les remettre ſoubs la domination des Medicis, & pareillement de reſtablir Muleaſſem à Thunes apres en auoir chaſſé le

Cor-

Corſaire Barberouſſe ? Ie laiſſe de parler de l'orgueil des villes Imperiales qui eſtoit abbattu, & ſur leſquelles il pouuoit legitimement poſer le ioug par droict de guerre: & ne veux non plus faire mẽtion de Rome, qui n'eſprouua pas moins combien le Ciel fauoriſoit les armes de ce grand Monarque. Au demeurant, il pouuoit bien conſiderer que les Saxons ja gaſtez par l'hereſie Lutherienne, ne demeureroient pas en repos ayans pour chefs des Princes de la meſme maiſon que ceux que l'on venoit de deſpoüiller meritoiremẽt de leur eſtat, & que comme les Florentins, ils ſecoüeroient le ioug d'vne ſi grande obligation, pour en eſtre vn iour quittes, & ne s'en confeſſer touſiours redeuables: tout ainſi qu'au fait de Muleaſſẽ, ce Prince eſtant infidele, & retournant à commander à vn peuple infidele, ne pouuoit rien promettre de bon; non plus que l'on n'en pouuoit eſperer du Roy François, lequel eſtant hors de priſon, eſtoit bien à preſumer qu'au lieu de ſatisfaire aux conuenances de Madril, il ſuſciteroit toute l'Europe pour r'auoir ſes enfãs mis en oſtage, ſans ſe dõner beaucoup de peine, ny ſe ſoucier de s'aller remettre dãs la priſon, comme fit Attilius Regulus à Carthage, & voſtre Roy Iean qui termina ſes iours en Angleterre.

Or, Monſieur, ce que ie vous en dis, n'eſt pour autre ſubiet, que pour vous monſtrer que c'eſt à grand tort que l'on en veut tant à la maiſon d'Auſtriche, & que l'on fait ſonner ſi haut vne

ambition qui ne monta iamais en la teſte des Princes de ceſte maiſon là contre d'autres Princes Chreſtiens & Catholiques comme eux : Et tant s'en faut que i'enuie à la France la liberté de ſon Roy, qu'à mon aduis, au lieu de douze cens mille eſcus de rançon, i'euſſe iugé plus conuenable de ſuiure l'opinion du Pere Confeſſeur dudit Seigneur Empereur, que du Duc d'Alue qui conclud au Conſeil à ladicte rançon, au lieu que ce bon Pere eſtoit d'aduis de lacher ledict Seigneur Roy ſans couſts ne frays, ſçachant que douze cens mille eſcus vne fois, eſtoit peu de choſe à vn Roy de France à payer, & à vn Empereur Roy d'Eſpagne à recepuoir: mais que pluſtoſt ſa Majeſté Imperiale vſant d'vne telle courtoiſie vers la Majeſté d'vn Roy tres-Chreſtien ſi magnanime & haut de courage, comme eſtoit François premier, il euſt ſans doubte voulu ſe reuancher d'vn tel bien-fait, & en euſt peut eſtre ſuiuy vn plus grand bien au general de la Chreſtienté, & contentement de ces deux grands Monarques.

Ie couppe icy mon diſcours pour venir au Roy Dom Philippe, auquel l'Empereur ſon Pere auoit reſigné tous ſes Eſtats, ſauf l'Empire & les biens d'Allemagne à ſon frere Ferdinand. Exemple bien eſloigné de l'ambition, laquelle a couſtume de croiſtre autant plus que la vie decroit : car, s'il eſtoit tant amateur des grandeurs terriennes, pourquoy s'eſtre retiré dans vn Monaſtere, & banny de ſoy toutes les pompes du monde?

monde ? Il ne pouuoit faire ce coup, qu'à meſme temps il n'appriſt à ſon fils la vanité de tout ce qui eſt ſoubs le Ciel. Le croyez-vous pas ainſi? Non, ce me dites vous ; car non content de tant de Couronnes que Dieu luy auoit données, il a encore leuré celle de France, qu'il a penſé mettre ſur la teſte de ſa fille. C'eſt le ſommaire de voſtre objection : il y faut deux mots de reſponce, & tout doucement. Reprenez donc l'egalité de voſtre eſprit, & iugez de ce que ie vay vous dire, par la raiſon. Lors que ce grand Roy (en la perſonne duquel l'on peut dire auoir eſté recogneuë ceſte verité, qu'il n'appartiẽt qu'aux choſes ſtables de donner mouuement aux mobiles) enuoya ſes armées en France, ce ne fut qu'au party de la vraye Religion, lors que les François meſmes, Princes & Officiers de la Couronne, auec bonne partie des trois Eſtats du Royaume, empeſchoyent la Couronne à vn Prince qui n'eſtoit pas encore receu au giron de l'Egliſe. Il a donc voulu, par l'adueu des François meſmes, maintenir en France les Autels ſacrez, & forcer l'hereſie de ſe recognoiſtre inferieure. La principale conſideration qui le mouuoit, eſtoit la conſeruation de la Religion, non en France ſeulement, mais en toute l'Europe : car ſe repreſentant combien l'hereſie eſtoit forte, & le progrez qu'elle auoit faict en Angleterre, Eſcoſſe, Danemarc, Suede, Allemagne, & pays des Suiſſes, il preuoyoit le peril que couroit toute la Chreſtiente

ſtienté, ſi la France euſt deu auſſi courber le col ſoubs le pouuoir de l'hereſie, comme infailliblement elle euſt faict, ſi vn Roy autre que Catholique s'en fuſt rendu maiſtre. Conſideration, dis-ie, qui euſt tant de puiſſance ſur luy, qu'il abandonna le ſoing de ſon bien propre, pour en ſauuant la France d'vn tel naufrage, ſauuer l'Egliſe vniuerſelle, qui n'euſt plus eu que l'Eſpagne & l'Italie entieres à perdre.

Ie veux que toutes choſes ne s'y ſont point paſſées ſi reglément que l'on euſt peu deſirer: mais qui ne ſçait la difficulté, voire l'impoſſibilité qu'il y a de garder la meſure & le compas qui euſt eſté requis au milieu des vaccarmes, & au plus fort d'vne guerre ciuile, ordinairement plus deſreiglée que celles de dehors? Et quand bien il y auroit eu en ces tẽps là des propoſitions & pretenſions faictes au preiudice de voſtre loy Salique, qui iamais y a plus preiudicié que l'Anglois, auec lequel on eſt maintenãt ſi doux, nonobſtãt qu'il ne quitte encor ſes pretẽſions, ny les armoiries, & le tiltre de Roy de France, tant profondemẽt luy eſt engrauédãs le cœur le ſouuenir du Couronnement de ſes predeceſſeurs à Paris.

Quel mal vous a fait l'Eſpagnol, aux prix des miſeres que vous ont faict ſouffrir les Anglois par des ſiecles entiers? Et quand l'Eſpagnol vous auroit demandé les Duchez de Bourgogne & de Bretagne, auroit-il pas eſté mieux fondé que l'Anglois qui pretend toute la France entiere?

Pour

Pour la Bourgogne nous en parlerons plus bas. Quant à la Bretagne, il eſt certain que noſtre Princeſſe y auoit de tres-grands droits nonobſtant toutes les raiſons au contraire de l'vnion de ce Duché à la Couróne, de l'excluſion des filles deſcendantes de la maiſon de Montfort, & de la loy d'Aubeine: car l'on dira que telles vniõs ne peuuent eſtre faites au preiudice des heritiers, preſens ou futurs, à la ſimple volonté des Roys: que la loy pretenduë impoſée à la ſucceſſion en la maiſon de Montfort, ne s'entend que pour le temps qu'il y aura des maſles de ceſte branche, autrement que la Royne Anne n'y euſt pas ſuccedé: & que la loy d'Aubeine ne peut auoir lieu en la perſonne de ſi grands Princes que des Ducs de Bretagne, Bourgongne, Normandie, & autres, qui ores que nais hors du Royaume, ont ſuccedé aux Duchez, Cõtez, & autres Seigneuries, qui leur y ſont eſcheuës. M'allegguerez vous icy voſtre loy Salique? certes vous auriez tort, car, quãd bien elle auroit force pour la Couronne, il ne s'enſuit pas qu'elle en auroit aux prouinces particulieres où les femelles ont ſuccedé de tous temps, comme en Bourgongne, Bretagne, Champagne, Brie, Vermandois, Boulogne, Auuergne, Valois, & autres ſemblables, dont vos Hiſtoires font mention. De faict, voſtre Hiſtorien de Serres, remarque en ſon Inuentaire, Que ſi Anne de Bretagne euſt conuolé en autres ſecondes nopces apres la mort de Charles

Charles VIII. qu'auec Louys XII. son successeur, elle eust sevré la France de ce Duché de Bretagne. Adiouſtons que de nos iours, la Royne Marguerite a esté Ducheſſe de Valois, & Dame de plusieurs autres terres & Seigneuries : cela estant, pourquoy en sera priuée noſtre Princeſſe, fille aisnée restée seule de ceſte branche de Valois. Et pour reprendre le gros, si la race de vos Roys a bien changé par deux fois soubs Pepin le Bref, & Huë Capet, au preiudice des Merouingiēs & Carlouingiens, qui a-il dequoy tant s'eſtonner, si au fort des troubles de Frāce, les François meſmes Catholiques voulās auoir vn Roy, il y fut propoſé d'en faire vn, & de luy bailler pour femme vne Princeſſe fille de France de par sa Mere, sœur des trois derniers Roys. Monſieur, ce ſont choſes qui ſont arriuées de tout temps aux reuolutions & eſbranlemens des Eſtats & plus fleuriſſans Empires de ce monde. Ce que i'en dis, n'eſt pas pour ſouſtenir reſolutiuement mon opinion, mais pour vous ſatisfaire au moins en ce poinct, que le Roy Dom Philippe pere de ſon Alteſſe, n'a rien fait ſans grandes raiſons & pretextes, & que s'il a propoſé ſon droict & celuy de ſa fille, ç'a eſté auec meilleurs tiltres, que les Anglois n'ont iamais fait le leur, & contre leſquels on n'a iamais crié ſi haut.

Voicy vn autre argument. Il faut aduouër que le feu Roy Henry IIII. a eſté vn grād Prince, & que Dieu l'a mené par la main à la Couronne.

Mais

Mais il n'a point permis qu'il euſt rié gaigné ſur noſtre Roy: au cõtraire nous tenions Calais, Ardres, Dourlens, la Capelle, le Catelet, Blauet, & autres places d'importance tant en Picardie, Boulenois & Tiraſſe, qu'en Bretagne. Sa Majeſté Catholique a elle pour ce tenu la main haute sãs les vouloir rendre? Au contraire ſi toſt que le S. Pere nous eut procuré la paix de Veruins, toutes ces villes & fortereſſes furent renduës de bonne foy, & fut monſtré n'eſtre pas veritable ce qu'iniurieuſemãt on a ozé eſcrire de nos Roys, que iamais ils ne rendẽt ce qu'vne fois ils ont pris: contre quoy font auſſi les exemples rapportez cy deſſus de l'Empereur Charles V. à l'honneur duquel ie ne puis encore obmettre, pour tant plus confondre ces apprehẽſifs d'vne Monarchie vniuerſelle, ce qu'vn ennemy meſme de la maiſon d'Auſtriche a eſcrit de luy. C'eſt Ieã Petit en ſa Chronique de Holländ de liure 7. *Les Princes Italiẽs*, dit il, *apres la bataille de Pauie preſumoient que l'Empereur prendroit enuie ſe voyant Duc de Milan & Roy de Naples de ſe faire Seigneur de toute l'Italie, en quoy ils s'abuſoient grandement de craindre cela de l'Empereur, qui portoit auſſi bon cœur à l'Italie que nul Prince Italien.*

Reſte que nous effleuriõs en paſſant la difficulté de la Valteline, du Palatinat, & de Iuliers.

Pour la Valteline, vous ſçauez comment les choſes s'y sõt paſſées, en quelles angoiſſes les Catholiques ſe trouuoiẽt auãt les derniers mouuemens, quelles oppreſſions ils ont ſouffertes, & où

la neceſſité les a reduits. Ils n'ont pas trouué de Prince Catholique plus à la main, ny qui euſt plus de force pour les mettre à l'abry de l'orage qui les menaçoit, que noſtre Roy: Ils ont eu recours au Gouuerneur de Milã, qui y a enuoyé des troupes: elles ne s'y ſont pas coulées d'elles meſmes, elles y ont eſté appellées par les Valtelins meſmes, peuples libres & francs. Il eſt vray que la France en a pris de l'ôbrage, voire iuſques là que d'auoir enuié à l'Eſpagne le paſſage de ceſte vallée: Mais puis qu'elle auoit eſté miſe en ſequeſtre, que le Pape Gregoire XV. l'auoit accepté, ſa Saincteté d'apreſent confirmé, & y eſtably Gouuerneur le Marquis de Bagny, attendant que la difficulté qui pendoit indeciſe à la Cour de Rome fut vuidée, quelle apparence y a il eu d'y auoir enuoyé le Marquis de Cœuures, & d'eſtre venu à l'execution auãt la cauſe deciſe? Vous confeſſez que l'Eſpagne maintient qu'elle a des grands intereſts d'Eſtat & de reputatiõ ſi importãs, qu'elle ne peut preſentement conſentir à la capitulation de Madrit. Qu'outre le faict de la Religion, elle a promis aux Valtelins que iamais ils ne retourneroient ſoubs la domination des Griſons. Qu'ayãt les armes en main en pluſieurs endroicts contre les heretiques, il n'y auoit point d'apparence de rendre aux Griſons qui ſont tels, vn pays & des paſſages de ſi grande conſequence. Qu'outre cela, l'Eſtat de Milã y a eu de toute ancienneté des droicts tres-cõſiderables. Or, quand

ainſi

ainſi ſeroit que ledit traicté de Madrit euſt deu ſortir lors ſon plein & entier effect ſelõ l'ordonnance que vous preſuppoſez du feu Roy Philippe III. ſi faut il que vous m'aduouyez que les affaires ayant changé de face depuis lors, le Pape Gregoire XV. eſtant decedé, tant de ſourdes limes ayant eſté deſcouuertes, tant de pratiques miſes au iour, tant de ligues rejointes en vne, eſquelles on ne voit formiller qu'Anglois, Eſcoſſois, Danois, Suedois, Hollandois, Suiſſes, Tranſiluains, Turcs & Barbares, tous ennemis de noſtre S. Religion, l'Eſpagne n'a que trop de ſubject de ſe tenir au plus aſſeuré, & de veiller à ſa cõſeruation. En tout cas ſa bonne foy a paru au ſequeſtre qu'elle a permis, elle a eſté attaquée auant qu'elle ſe mouuaſt, ou pour mieux dire, ce n'ont pas tãt eſté les Croix Bourguignones & les enſeignes de Caſtille qui ont eſté aſſaillies, que les Clefs de S. Pierre auſquelles ceſte vallée auoit eſté confiée. De faict le Marquis de Bagny y cõmandoit, les trouppes Papales y eſtoient en garniſon, ceux que l'on a chaſſez de Tirano, Sõdrio, Morbegno, Traona, Dubino, Bormio, & autres places, ne ſont pas Eſpagnols, mais Romains: & puis voudrez vous imputer aux Eſpagnols tous les troubles, tous les deſordres, toutes les cruautez qui ont eſté ſuſcitées & faites par autres? Pour Dieu, Monſieur, place à la raiſon.

Quant au Palatinat: pourquoy trouuez vous eſtrãge que noſtre Roy ayt aſſiſté l'Empereur ſon

parent, & preſté faueur à la Iuſtice de l'Empire? Deſpoüillez vous, s'il vous plaiſt, de toute paſſion. Le Prince Palatin peut il eſtre excuſé d'auoir de faict voulu oſter à ſon Empereur la Couronne de Boheme qui luy appartenoit, & dont il eſtoit en poſſeſſion, ayant eſté receu & iuré Roy par les Eſtats de ce Royaume, pour ſatisfaire à la volonté de ceux qui ont abuſé de ſa facilité, & fomenter la felonie des Rebelles qui auoient leué les armes contre leur Seigneur? Et ſi, pour auoir encore depuis allumé le feu par tous les cãtons de l'Allemagne cõtre ſa Majeſté Imperiale, on luy a ietté la guerre dans ſon Eſtat, on le luy a oſté, auec ſa dignité Electorale, apres auoir eſté mis au bã de l'Empire, aux loix & à la Iuſtice duquel il eſtoit ſubiect, eſt-ce à faire aux eſtrangers d'y entremettre leur authorité, & pouſſer leur faux dans la moiſſon d'autruy? Qui eſt-ce qui a droict de ſe meſler dãs la iuriſdiction de l'Empereur ſans eſtre authoriſé ou appellé de l'Empereur? Luy, s'eſt-il meſlé des affaires de Frãce, lors que les Princes ont fait tant de leuées de boucliers, & que les Huguenots ont perdu le reſpect deu à ſa Majeſté tres-Chreſtiẽne leur Prince naturel & legitime? Que s'il faut aſſiſter vn Prince deſpoüillé de ſon Eſtat: pourquoy ceux qui ſont entrez en la ligue de Suze, n'ont ils aſſiſté l'Empereur Prince Catholique attaqué par ſõ ſubiect Caluiniſte & deſpoüillé de ſon Royaume de Boheme, pluſtoſt que d'eſtre ſi ardãs à la deffence du

Prin-

Prince Palatin pourſuiuy par Iuſtice,& condáné par ſon Iuge legitime? C'eſt ſans doubte vn grád creue-cœur à vn Prince de telle qualité d'eſtre reduit à ſemblables extremitez, mais qui fait la faute,ne doit s'eſtonner ſi Dieu luy en fait porter la penitence. Ce n'eſt pas la premiere fois que les grands Princes ont eſté ainſi abbaiſſez. Philippe de Comines dit d'auoir veu de ſon tẽps des Princes du ſang Royal d'Angleterre ſuiuans la Cour du Duc de Bourgogne à pieds nuds, & mẽdians la faueur des courtiſans. Choſe deſplorable à la verité, mais qui ne doit eſtre trouuée eſtrange,ſi nous conſiderons la Prouidẽce de Dieu, fondée ſur des cauſes ſi apparentes meſmes à nos yeux, que le feu Roy de la grãde Bretagne,Prince ſage & prudent, les recognoiſſant,a touſiours preferé la raiſon à l'intereſt de ſon propre ſang, tant il iugeoit importante la conſequence & ſuite de ſemblables accidens.

Pour ce qui cõcerne Iuliers, c'eſt choſe eſtrange que l'on porte à regret de voir qu'vn Prince Catholique occupe ceſte ville, & que l'õ ne parle point que les Hollãdois heretiques ayẽt garniſon dans Reez & Emerick, auſſi bien qu'en la ville d'Embden..Qu'ont les eſtrangers à ſe rõpre la teſte de ceſt affaire,ſi l'Empereur,les Electeurs, le Duc de Neubourg meſme à qui elle appartiẽt, en ſont cõtens. Aimeriez vous mieux que le Hollandois la tinſt,& en banniſt noſtre Religion? Il l'a tenuë,& nous l'auons priſe ſur luy,qui l'auoit

occupée. Pourriez vous trouuer meilleure conqueſte que ce qui ſe prend ſur l'ennemy public, tel que nous eſt le Hollandois ? Voila cõment le monde ſe gouuerne par opinion, & cõme la paſſion poche les yeux à la raisô. Mais puis que vous propoſez tant de choſes contre nous, & que tous les liures que l'on imprime maintenãt en France ſur matieres & memoires d'Eſtat, ſemblẽt n'eſtre publiez à autre deſſein que pour ſyndiquer nos actions, & nous accuſer d'ambition; ne craignez vous pas que l'on ne trouue la medaille, & que l'Eſpagnol ne tire la monnoye qu'il a aſſez belle pour vous payer? Ie vous veux repreſẽter aucunes choſes qu'il pourroit alleguer en reuãche de vos objections. Ie me cõtenteray de ce qui ſe retrouuera dans les Autheurs François meſmes, voire dans des Huguenots. Cõmençons au tẽps que la Princeſſe Marie de Bourgongne, du droit de laquelle vous voulez que ie vous eſclairciſſe : car c'eſt par elle que la maiſon d'Auſtriche a eu ces Pays-bas, & s'eſt auoiſinée de la France.

Ceſte Princeſſe demeurée orfeline par la mort du Duc Charles ſon pere tué deuant Nancy, deuint ſon heritiere vniuerſelle, comme fille vnique qu'elle eſtoit.

Or le Duc au iour de ſon treſpas eſtoit paiſible poſſeſſeur des Duché & Comté de Bourgõgne, Vicõté d'Auxõne, & reſort de S. Laurent, Comté de Maſcon, Auxerre & Charolois, Seigneuries de Bar ſur Seine, Noyers & Ponthieu, Preuoſtez, villes

villes & Chaſtellenies de Peronne, Roye, Mõdidier, S. Quintin, Han, Bohain, Beaureuoir, & partie de la Cõté de Marles, des villes & Preuoſtez de Monſtreul, Beauqueſne, Dourlens & Corbie: de la Preuoſté de S. Feuillou & S. Ricquier, des pays & Comtez d'Artois, Boulenois, & S. Pol, de leurs reſſorts & enclauemẽs comme Teroüanne & la cité d'Arras. Le Duc, dis-ie, poſſedoit tout cecy au iour de ſa mort, & en ſouueraineté, car depuis l'infraction du traicté de Peronne l'an 1468. il auoit ſoubſtenu touſiours que ladite ſouueraineté luy eſtoit acquiſe, & de faict il en ioüiſſoit, & alloient les appeaux d'Amiens, S. Quintin, Monſtreul, Beauqueſne, Peronne, &c. au Parlement de Malines, (les Regiſtres en font foy.) Et comme il y auoit trefue iurée entre le Roy Louys xi. & ledit Duc, ſes hoirs, ſucceſſeurs, Pays, terres, ſeigneuries & ſubiects, pour neuf ans commencez le 13. Septembre 1475. & que ledit Duc eſtoit allé de vie à treſpas l'ãnée ſuiuante 1476. le 5. Iãuier, il eſtoit clair que ladite Princeſſe deuoit eſtre laiſſée paiſible en ſa poſſeſſion par ledit Seigneur Roy, au moins durãt les huict années reſtantes de ladite trefue. Cependant cõment traicta il ceſte ieune Princeſſe orfeline & pupille, à qui le Duché de Bourgongne appartenoit de droict auec les autres ſeigneuries cy deſſus rapportées. Ouy, ie dis le Duché de Bourgongne, qu'il n'eſtoit licite à Louys d'enuahir, & moins l'vnir à ſa couróne comme il fit, quand

bien

bien ladite trefue euſt eſté expirée, ſe deuant reſouuenir que le Roy Iean (apres la mort du ieune Duc Philippe petit fils d'Eudes, qui fut frere de la Royne Ieanne mere dudit Roy Iean) ſucceda audit Duché non à cauſe de la Couronne, mais comme plus prõchain en ligne de par Madame ſa mere fille de Robert Duc de Bourgongne. Voyez-en la verité aux lettres de trãſport que ledict Roy Iean en fit à ſon fils Philippe l'an 1363. le 6. de Septemb. auec autres lettres d'vniõ, vous y trouuerez en termes expres, qu'il parle ainſi: *Sic dictus Ducatus Burgũdiæ cum iuribus & pertinentijs vniuerſis, nobis in ſolidum iure proximitatis, non ratione Coronæ ad nos fuerit deuolutus, & in nos iure ſucceſſorio tranſlatus.* Et ailleurs: *Deſiderantes affectuoſius grauamina & oppreſsiones, irruentibus hoſtibus illatas ſubditis noſtris Ducatus Burgundiæ (qui ex ſucceſſione bonæ memoriæ Philippi vltimi Ducis eiuſdẽ ad nos vt propinquiorem in gradu nouiter eſt delatus) amputare, & ipſorum prouidere quieti.* Or portoyent en outre leſdictes lettres données à Giuency ſur Marne, que ledit nouueau Duc Philippe deuoit ioüyr dudit Duché, & en eſtre inueſty, pour luy, ſa poſterité, & ſes hoirs procreés de ſon corps en loyal mariage perpetuellement & à touſiours. I'y adiouteray encore ceſt eſclairciſſemẽt, à ſçauoir, Que audit Duché pretendoient droict auec ledit Roy Iean apres le treſpas dudict ieune Duc, Monſieur Philippe Duc d'Orleans ſon frere, *Pretendens Ducatum eſſe diuiſibilem ſeu partibilem,*

Mon-

Mõſieur Philippe Charles d'Eureux Roy de Nauarre,& le Duc de Bar enfãs de Madame Ieanne de France fille du Roy Louys Hutin & de la fille de Bourgogne, diſans qu'ils deuoiẽt repreſenter leur mere fille de l'aiſnée fille du Duc Robert, tous leſquels n'y pretendoient droict que par fẽme. De maniere que ladite Princeſſe Marie eſtãt née fille dudit Duc Charles IIII. Duc en droicte ligne apres ledit Philippe deuoit auſſi bien que ladite Royne Ieãne,& autres fẽmes, auoir droict audit Duché,& n'en eſtre ſpoliée par ledit Louys XI. Lequel encore ne ſe cõtenta point de luy enleuer les terres qu'elle tenoit au Royaume de France, mais auſſi tacha de ſuſciter le Roy d'Angleterre cõtre elle, luy offrãt de le faire Seigneur de la Flãdre, de luy en quitter l'hõmage,& de luy conqueſter à ſes frais les 4. plus groſſes villes de Brabant. *Auſſi eſtoit il*, dit Philippe de Comines parlãt dudit Roy Louys, *enclin de ſoy-meſme à defaire & deſtruire ceſte maiſon*, de Bourgongne, *de tous points, & en departir les Seigneuries en pluſieurs mains, & nõmoit ceux à qui il entendoit donner les Cõtez, comme Namur, & Haynaut, qui ſont ſituées pres de luy. Des autres grandes pieces, comme Brabant & Hollãde, il s'en vouloit ayder à auoir aucũs Seigneurs d'Allemagne qui ſeroient ſes amis, & qui luy aideroiẽt à executer ſon vouloir.* Ce ſont les paroles de Comines partiſan François, & deſerteur du party Bourguignon.

Voulez vous cõſiderer des choſes plus freſches? François I. recherche tous les moyens qu'il peut

pour faire rebeller les Espagnols contre l'Empereur Charles V. Fait alliãce auec le Turc, l'exhorte d'entrer en la Chrestienté, luy escrit en quelle maniere il peut endõmager ledit Seigneur Empereur & son frere Ferdinand Roy des Romains: Ses lettres cachetées de son cachet en sont monstrées au Pape Paul III. tout le cõclaue des Cardinaux en est estonné. Voyez Iean Petit en l'an 1536. Il est ennemy de la maisõ d'Austriche, toutesfois il le rapporte ainsi, introduisant l'Empereur s'en plaignant à sa Saincteté. Ie passe l'inuasiõ des villes Imperialles de Mets, Thoul, & Verdun, (que vous tenez encore depuis le temps de Henry II.) pour venir à son fils Henry III.

Il n'y a personne qui ignore les obligatiõs que nos Pays-bas ont à la vertu, valeur & fidelité d'Alexandre de Farneze Duc de Parme, Que ne fait on pour muguetter ceste fidelité qui ne pouuoit estre entamée? La force n'y pouuoit rien, on appreste la Zizanie, on croid pouuoir esbranler ce Zopyre, des aduis se dressent pour luy estre enuoyez, mais aduis pernicieux & au de là de tous termes d'honneur pour plonger nos prouinces en des mal-heurs extremes supposãs des desseins qui n'entrerent iamais en l'ame de ce genereux Prince au preiudice de son Maistre, qui ayant recogneu son integrité, l'auoit estably Capitaine & Lieutenant general de ses Pays-bas. Cependant ceste aduis est dressé par charge dudit Roy Héry 3. Ce n'est pas moy qui le dit, car à peine puis-ie

croire

croire telles choſes d'vn Prince vertueux, & tres-Chreſtien : Ie ne rapporte que ce que les Frãçois meſmes en diſent: ce ſont les memoires du ſieur du Pleſſis Mornay mis en lumiere depuis vn an en ça, ſi vous ne m'en croyez, voyez les en Apuril 1589. ils ſatisferont voſtre incredulité.

Pour les entrepriſes du Duc d'Anjou sõ frere ſur nos meſmes Pays, cõme d'en eſtre venu prendre poſſeſſion pour les oſter à noſtre Roy qui en eſt le Seigneur legitime, & nõ contẽt de cela, auoir cõſenty que l'on ſaccageaſt la ville d'Anuers, où le peuple luy auoit tãt fait d'hõneurs, & teſmoigné tãt de bien-veillãce, c'eſt choſe ſi claire, qu'il n'eſt meshuy beſoin de vous en entretenir dauantage.

Quant au feu Henry 4. comme ie ne me veux pas arreſter au ſecours qu'il dõnoit aux Hollandois, & dont le Cardinal d'Oſſat eut bien de la peine à en appaiſer le bon Pape Clement 8. comme ſe void par ſa lettre à feu Monſieur de Villeroy, du 10. Febur. 1603. Ie vous prieray ſeulemẽt de voir les memoires du Seigneur d'Aubigné traictant de la mort dudit Seigneur Roy, & l'inſtructiõ dõnée au S. de Boiſſiſe allant en Allemagne à la iournée de Hall, qui ſe trouue au 3. vol. de la ſuitte des memoires d'Eſtat dudit ſeigneur de Villeroy, vous verrez qu'il eſtoit chargé de remonſtrer aux Princes Allemans, *Que ledit S. Roy auoit beſoin de fournir d'vne groſſe armée, pour aſſaillir & prẽdre les places que les Eſpagnols & Archiducs tenoient ſur la riuiere de la Meuſe, & autres qui ſeroient aduiſées,*

pour estre possedées & gardées par les amis de la liberté & seureté Germanique, cõme estoit sa Maiesté tres-Chrestienne, & que les Estats des Prouinces vnies pourroiẽt de leur part aussi fauoriser & seconder ce dessein, selon que ladite Maiesté en auoit discouru auec le Prince d'Anhalt, assez auant pour luy donner subiect de le gouster. Ce sont les termes de ladite instruction signée, HENRY.

Iugez maintenãt, Monsieur, par ces eschantillons, qui du François ou de l'Espagnol doibt du retour à son cõpagnon. Ie ne vous allegue aucun autheur, liure, ou passage, qui ne soit vostre, & si ie vous parlois des termes peu respectueux, auec lesquels on a faict parler vostre dernier Mercure, & les lettres du Cardinal d'Ossat & du Perron cõtre nos Roys, que diriez vous de nostre modestie à la dissimuler, vous qui ne pouuez souffrir la seule ombre d'vn traict de plume mal taillée, legeremẽt tracé cõtre le deu respect des puissances souueraines. Au surplus ie ne veux pas entrer dãs le cabinet des Roys, & moins dans les secrets de leurs conseils, ie vous parle seulement des choses que la Frãce mesme a faict publiques. Et voudrez vous que tout vo⁹ soit licite & riẽ à autruy? Vous pourrez tout faire, tout dire, tout entreprẽdre de tors & de trauers; & nous, si nous ouurõs la bouche, si nous nous bougeons le moins que ce soit, quand toute raison & Iustice seroit pour nous, il faudra donner l'alarme à toute la Chrestiẽté, crier contre nous cõme contre des Anathemes, & rendre la plus iuste de nos actiõs & procedures odieuse

euſe à tous les peuples de l'Europe. Vous loüez voſtre Roy, c'eſt tres-bien faict, mais il ne faut pas calomnier & perdre le reſpect aux autres, ils ſont auſſi Roys, ils ſont Lieutenans de Dieu cõme les voſtres. Il n'eſt pas licite de meſdire des Princes du peuple. Quand vous exaltez le voſtre, nous en faiſons de meſme, nous diſons que c'eſt vn tres-grãd Prince, nous priõs Dieu pour ſa proſperité, nous voudrions voir ſon Empire aggrandy, mais que ce ſoit ſans diminutiõ du noſtre, nous luy deſirons vne longue & heureuſe vie, nous luy ſouhaittons vne lignée Royale pour le cõble de ſes contentemẽs; & pour fin, nous voudriõs qu'apres ceſte vie, il fut vn autre S. Louys, & tout cela non ſeulemẽt pour la proximité de ſon alliance auec ſa Maieſté Catholique, mais pour la reputatiõ de ſa bonté, religion, & Iuſtice. Nous croyons que la requeſte qu'il a ſouuent faicte à Dieu dez ſa plus tendre ieuneſſe, qu'il luy fiſt la grace d'eſtre bon Roy, ſera exaucée & confirmée iuſques à la fin de ſes iours. Nous ſçauõs les propos vrayemẽt tres-Chreſtiẽs qu'il a tenus à Mõſieur le Duc de Neubourg, Mais auec tout cela, il ſeroit ſouhaitable que ſa Majeſté dõnaſt lieu à la concorde, rentraſt en bonne intelligence auec noſtre Roy ſon beau frere, mais ſon beau frere Catholique, & preuiſt les incõueniens qui ont preſque touſiours cõme inſeparablement ſuiuy les Princes, qui pour quelque pretexte que ce fut, ont donné la main d'alliance auec ceux de contraire religion. Que ce ſe-

roit vn grand heur à la Chreſtienté ſi ces deux Roys, les deux pilliers de l'Egliſe, pouuoient vn iour eſtre bien vnis, & ſe faire quittes de tous ces intereſts d'Eſtat, qui les broüillét & occupét continuellement à l'aduantage des ennemis de leur grãdeur, qui fõt proffit de leur ialouſie & deffiance. Vnion, qui ſeroit deſirable, deuſt elle eſtre acquiſe au prix de noſtre ſang, pluſtoſt que d'é aller empourprer l'Italie, l'Allemagne, & la Valteline. Il n'y a gens de biẽ qui ne facẽt ce ſouhait de bon cœur, & qui ne deſirent à ces deux Monarques, tels fauorits & miniſtres qu'Agrippa & Mecenas pres d'Auguſte. Ces deux Princes n'auoiẽt autre but que le ſeruice de leur maiſtre: leurs intereſts eſtoient ceux de l'Empereur, auquel ils faiſoient ſouuent ceſte priere, qu'il regardaſt de pres à ce que luy conſeilloient ſes miniſtres, de peur qu'il ne commiſt choſe indigne de ſa perſonne, & que le peuple ne luy imputaſt la faute des choſes mal faites, ſuiuãt sõ naturel ordinaire, qui eſt de blaſmer celuy, ſoubs le nõ duquel telles choſes s'executẽt, & de laiſſer en paix les mauuais Cõſeillers, la malice deſquels demeure ſecrettemẽt renfermée dãs l'eſpoiſſeur de quatre murailles. Precepte tres-ſalutaire, ſur lequel tous Monarques indifferẽment deuroient, mais ſur tout en ce ſiecle, ietter les yeux biẽ profondemẽt, & ſe l'imprimer dans l'ame, craignant que le pied ne leur faille en vn chemin ſi gliſſãt, & qu'à faute de s'eſtre rẽdus trop peu circonſpects, ils ne trebuchent dans les

pieges

pieges qui leur ſont tendus fort ordinairement dans leurs propres palais.

Mais, Monſieur, ne vous ennuy-je pas par ma longueur? Excuſez l'affectiõ qui me trãſporte au bien cõmun de nos Roys. Vous cognoiſſez, long temps y a, la ſincerité de mes intentiõs, i'acheue de les eſpancher deuant vous pour reprẽdre mes premieres briſées, & finiſſãt par où i'ay cõmencé, dire que c'eſt Dieu qui tient en ſa main le cœur des Roys, & qui dõne les couronnes & diademes. Que ſes Anges preſident ſur leurs Royaumes & Prouinces. Et que c'eſt luy qui de ſes Hierarchies celeſtes eſtablit les Puiſſances, les Troſnes, les Principautez, & les Dominatiõs, pour la deffẽce & la protection des Eſtats. En vain les Roys attaquent ils les vns les autres, ſi ces Lieutenans de Dieu, ie dis ſes Anges, defendent les Prouinces & contrées qui leur ſont cõmiſes. Or, les deffendrõt ils ſi la cauſe de l'aſſaiily eſt iuſte, ſi Dieu y eſt ſeruy, ſi la Iuſtice y eſt impolluë. C'eſt ce qu'Achior l'vn des fils d'Ammõ repreſẽta iadis à Holoferne au ſiege de Betulie. Voyez maintenant ſi la Iuſtice eſt de voſtre part qui attaquez, autremẽt ſi vos Chefs ſont vne fois vaincus, & que nos victoires leurs ſoyent reprochées, pourrõt ils pas dire cõme Trajanus Lieutenant de l'Empereur Valens: *Non ego victus ſum, ſed tu, ô Imperator, qui pugnas aduerſus Dũm, & Barbaris nutũ eius concilias. An neſcis quos ab Eccleſijs expuliſti, & quibus eas tradidiſti?*

Ie mets la fin auec ce mot. Qu'il ne faut pas tãt

crier

crier apres l'Eſpagnol, parce qu'il ne cõpatit pas bien auec vos humeurs; chaſque natiõ a ſa mode & ſa guiſe. Il ne s'en faut pas eſtonner, car vous ſçauez cõment vous vous eſtes touſiours mal accordez auec les Anglois quand ils eſtoient Catholiques. Ie vous prens encore de plus prez. Reſouuenez vous de nos Ducs de Bourgongne. Ils eſtoient enfans de France, & qui euſſent maintenant eſté vos Roys, ſi leur ligne maſculine n'euſt defailly: cependãt que de diſpathie, d'inimitiez & de guerres entre eux & vos Roys. C'eſt pour vous dire qu'à tout bien conſiderer, il y a eu de tout tẽps, voire entre les plus proches, des difficultez que Dieu a permiſes pour chaſtier nos pechez, & faire reluire ſa prouidence, ſouz laquelle tous les miniſtres des Roys doiuẽt s'humilier, & procurer pluſtoſt la paix & cõcorde entre leurs Maiſtres, que les animants par trop, aucune fois pour des vengeãces & intereſts particuliers, attirer dauantage l'ire de Dieu deſſus no^s, qui la meritõs aſſez generalemẽt, ſans que nous l'agacions par trop de temerité & d'inſolence. C'eſt, Monſieur, ce que i'ay peu vous reſpondre à la haſte. Ie vous enuoye tout à nud mes pauures conceptions, & ce d'autant plus librement, que ie ſçay que vous me faites l'honneur de receuoir & voir de bon œil ce qui vient de moy, pour l'aſſeurance que vous auez que ie ſuis voſtre tres-humble, tres-affectionné & tres-acquis ſeruiteur.

A Bruxelles, le premier iour de Decemb. 1625.